

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MONTPELLIER

6, rue Pitot
CS 99002

34063 MONTPELLIER CEDEX 02
Téléphone : 04.67.54.81.00
Télécopie : cf site internet

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

<https://montpellier.tribunal-administratif.fr>
Dossier n° : E25000052 / 34
(à rappeler dans toutes correspondances)

MAIRIE DE BRAM

- 9 MAI 2025

Arrivé N°

Madame la Maire de la
Commune de Bram
Hôtel de ville
Rue du Chanoine Andrieu
11150 BRAM

Destinataire :
Copie à :

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : enquête publique unique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme et du nouveau périmètre délimité des abords des Monuments Historiques de la commune de Bram ;

Madame la Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle la magistrate-déléguée du tribunal a désigné Monsieur Albert NADAL, ingénieur territorial retraité, demeurant Chemin des Ménestrels Haut, LIMOUX (11300) (tel: 04.68.31.18.32 ; portable : 06.80.45.44.63), en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Luc ROUX, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, retraité demeurant 3 rue des Muscats – 11800 TREBES (tel : 04.68.78.89.83 portable : 06.20.21.18.13) en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

22/04/2025

N° E25000052 /34

La présidente du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 22 avril 2025, la lettre par laquelle Madame le Maire de Bram demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration du nouveau périmètre délimité des abords des Monuments Historiques de sa commune ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1^{er} novembre 2024 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-présidente, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Albert NADAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Luc ROUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par la commune de Bram, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Madame le Maire de Bram, à Monsieur Albert NADAL et à Monsieur Jean-Luc ROUX.

Fait à Montpellier, le 22 avril 2025.

La magistrate-déléguée,


Fabienne CORNELOUP